



PROGRAMME COMMUNAL
DéFI Wavre 2018 à 2024
Elections communales du 14 octobre 2018.

« Tenir le langage de la vérité est déjà l'expression de l'optimisme » (W. Churchill)

« L'imagination est plus importante que le savoir »

« Chaque chose doit pouvoir être simple, mais pas simpliste » (A. Einstein)

Les citoyens attendent de leurs mandataires politiques qu'ils tiennent un langage simple, compréhensible et sincère. L'unique préoccupation des mandataires doit être de veiller à l'intérêt général. Leur action doit être soutenue par une gestion de bon sens au niveau de pouvoir pour lequel ils sont élus. Le mandataire, l'élu sert l'intérêt général. Ces responsabilités sont à assumer en défendant la citoyenneté pour garantir à chacun une égalité de traitement et une égalité de droit. L'attitude de chaque responsable politique doit être irréprochable et doit permettre de restaurer en chacun(e) l'estime de la chose publique et la volonté de respecter l'Etat de droit et ses valeurs démocratiques. Défendre la citoyenneté c'est veiller au strict respect de l'égalité des citoyens devant la loi et d'appliquer celle-ci sans discrimination et avec justesse.

DéFI mise sur les communes qui sont au cœur de la démocratie. Notre parti a cette tradition municipaliste dans son ADN. Les communes sont plus que jamais au centre de l'ambition démocratique, de la citoyenneté, et du vivre ensemble. Plus que tout autre niveau de pouvoir, le pouvoir communal doit être proche des citoyens et ainsi raffermir la cohésion sociale. Les citoyens peuvent alors concrètement participer à l'exercice démocratique.

Compétentes en de nombreux domaines, les communes constituent indéniablement le premier relais des préoccupations des citoyens et sont en mesure d'influencer directement, par leurs choix, le quotidien de leurs habitants. Tous les pouvoirs ne sont évidemment pas aux mains des communes. C'est pourquoi, les élus communaux doivent se battre pour leurs concitoyens et porter leurs souhaits, leurs attentes vers les autres niveaux de pouvoir.

DéFi s'engage en vue des prochaines élections communales et provinciales à plus d'efficacité et de qualité des services à rendre à la population, à un soutien accru au réseau associatif local, au renforcement des solidarités sociales, à la participation des citoyens à la décision politique communale (de l'urbanisme à la mobilité en passant par la sécurité), à la rigueur et l'exemplarité dans la gestion publique et à la promotion de projets innovants destinés à dynamiser la vie locale.

Les événements de ces derniers mois ont montré les limites de notre appareil de gouvernance publique. Les évolutions de ce système sont prudentes et n'entraînent pas jusqu'à présent de grande transformation convaincante. Même ici, à Wavre, le citoyen peut et doit sans doute s'interroger sur la qualité de la gouvernance, une gouvernance qui se démontre au jour le jour et pas exclusivement par des prix dit d'excellence.



Les scandales, dont les affaires « Publifin » et du « Samu social », sont des exemples qui ont profondément marqué la population et suscité chez les citoyens une exigence plus forte en matière d'éthique de la gestion publique.

Les institutions ont besoin de la confiance que leurs accorde le citoyen.

DéFI a appliqué tout au long de son histoire une relation exemplaire à l'éthique en politique, éthique qui constitue la clé de voûte de notre programme et de l'exercice de nos mandataires. L'exercice de la démocratie locale est assurément le lieu pour ré-enclencher le développement d'une plus grande éthique publique.



A. GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE ET LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

En matière de gouvernance et de structure institutionnelle, le souci de l'intérêt général et la probité sont une exigence indispensable à l'exercice des mandats publics.

DéFI peut s'enorgueillir d'être un parti où l'engagement de ses mandataires fondé sur des convictions et des principes l'a toujours emporté sur les intérêts individuels. La qualité de bons gestionnaires ne s'est jamais démentie.

Le citoyen constate à juste titre être souvent éloigné des décisions politiques. Cette distance entre la société civile et le monde politique peut conduire à l'indifférence des institutions, à l'incompréhension par le citoyen, et aux tentations extrémistes, aux populismes qui promettent de sauver la situation en se plaçant au-dessus, plus loin encore, du citoyen.

La commune constitue et doit être le premier rempart contre les dérives.

Le citoyen doit être associé aux prises de décisions qui impactent son quotidien. Ceci nécessite sa parfaite compréhension du fonctionnement politique de la commune, de son administration et de son interaction avec les autres niveaux de pouvoirs institutionnels.

Il s'agit notamment de pratiquer systématiquement la publicité des décisions politiques grâce à tous les canaux de communication (site internet, lettre d'information communale, réseaux sociaux...) et de permettre aux citoyens et aux associations d'interpeller les responsables politiques en simplifiant l'accès à l'information relative au droit d'interpellation. Il est également indispensable d'organiser régulièrement une évaluation objective des politiques mises en place.

La démocratie dite participative est une des réponses possibles au "désenchantement politique", des citoyens ; il s'agit en effet de recréer des liens entre la société civile, les citoyens, et les institutions.

Cependant la démocratie participative ne remplace pas la démocratie représentative électorale ; les citoyens ne peuvent ni s'occuper de tout, ni être exclus. Elle a donc pour but d'associer plus étroitement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques.

A cet égard, la gestion locale est le domaine où la participation des citoyens peut s'avérer la plus fructueuse mais également la plus exemplaire. L'échelon communal se prête par excellence à un renforcement de la participation directe des citoyens à certains débats, voire à certaines fonctions de gestion. Il s'agit ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance et de responsabilité collective aux enjeux de la vie locale, ce qui nécessite une vision partagée de la vie publique.

Dans ce sens, DéFI a toujours promu le modèle de l'interculturalité, c'est à dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement, par la culture, par l'organisation sociale mais aussi par une politique d'accueil individualisée.

La diversité culturelle est une chance pour tous. La diversité est l'expression de la liberté. Elle doit être accompagnée par l'autorité publique qui, seule, permet à tous de s'accorder sur la définition de la liberté,



pour un “mieux vivre ensemble” qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur le principe de la laïcité politique de l’Etat. La laïcité garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse de chacun et bien sûr dans la conduite des politiques communales.

Le rapport aux autres niveaux institutionnels est important pour la vie communale. De nombreux avis portent aujourd'hui sur les provinces, considérées comme un vestige de la Belgique du passé.

DéFI demeure partisan du maintien de l’institution provinciale. La province est le résultat du choix de l’électeur. Elle permet la coordination entre villes et villages proches. Elle finance des investissements majeurs. Cependant son maintien doit être conditionné par des réformes structurelles profondes en matière de gouvernance et à la rationalisation de missions trop diversifiées. L’intérêt provincial doit être circonscrit.

DéFI propose la transformation des provinces dans un rôle de supra communalité, un groupement territorial qui partage des intérêts socio-économiques communs, capable de les coordonner et de les représenter à d'autres niveaux institutionnels. Ce concept est un vecteur de progrès et de rationalisation à l’avenir : nous estimons que cette supra communalité doit principalement s’inscrire entre la province et les communes, afin de concrétiser de nouveaux projets locaux.

DéFI Wavre propose de :

1. Mettre en place une évaluation systématique des politiques publiques wavriennes, avec des indicateurs objectifs, mesurables, clairement définis, simples et compréhensibles pour les communes, et rendre public les résultats de cette évaluation. La méthode d’évaluation pourrait être développée en coopération avec l’Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique l’IWEPS et adaptée à la taille des communes.

Le premier objectif visé est d’évaluer les réalisations faites à Wavre, et pas de comparer les communes. Le second objectif est d'améliorer la gouvernance des politiques publiques en fonction des critères de l’évaluation, qui peuvent servir de guide.

2. Adopter en début de mandature communale un code éthique des mandataires. Le code éthique est validé par le conseil communal à la majorité et doit contenir toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique. Ce code d'éthique doit traiter des conflits d'intérêts, de la mise à disposition minimale des mandataires, de la gratuité et de la répartition des mandats dérivés et non dérivés, de l'obligation de siéger dans la dernière assemblée où ils ont été élus, de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la commune, du respect du processus décisionnel, de l'obligation de loyauté après mandat, des sanctions. Le code éthique est accessible au public.
3. Rendre le recrutement du personnel communal transparent objectif et rigoureux afin d’en assurer l’équité. Deux axes sont privilégiés :



Primo la sélection par concours au-delà du simple examen de dossier, sur base des critères Selor et des critères métiers développés par le Forem.

Secundo, la publication des critères objectifs de sélection des candidats et l'évaluation par un jury indépendant des enjeux. Le résultat de ces procédures entraîne un classement auquel l'autorité ne peut plus déroger.

4. Centraliser l'information et adapter le site internet wavrien vers une plate-forme de commande en ligne de documents administratifs communaux qui soit également une plate-forme d'information couvrant toutes les matières communales et portant sur toutes les réunions ouvertes aux citoyens (y compris la publication des procès-verbaux et des ordres du jour et autres documents nécessaires à l'information), voire l'organisation de sondage d'opinion.
5. Imposer la transparence dans les dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin ou du bourgmestre.
6. Imposer l'exercice à titre gratuit des mandats dérivés des fonctions de bourgmestre, échevin, ou président de CPAS (par exemple: mandat exercé dans le collège ou le conseil de police, mandat dans les ASBL communales wavriennes et para-communales) et l'exercice du mandat d'administrateur dans une intercommunale au titre de représentant de la commune devant être rémunéré de façon stricte et limitée (exemple: 150 euros maximum par réunion).
7. Renforcer le contrôle public au delà de l'obligation légale annuelle d'établir l'état, le rapport de gestion et le rapport comptable des intercommunales, des régies et des ASBL communales auxquelles liées les villes et communes, et d'en faire la présentation au conseil communal.
8. Imposer le décumul intégral des mandats exécutifs communaux, (bourgmestre, échevin, président de CPAS, avec celui de député. Cette mesure doit permettre à nos élus de se consacrer pleinement à leur mandat et d'en assumer les responsabilités qui y sont associées.
9. Instaurer un code de participation citoyenne au moins dans le cadre de Conseils consultatifs.

Ceux-ci formaliseront les procédures d'initiative et d'association des citoyens (soumises à la décision de l'autorité publique) pour des projets qui concernent le cadre de vie, l'environnement, la sécurité, l'urbanisme, la mobilité, l'aménagement de l'espace public... Le code de participation reprend également les obligations du pouvoir communal en matière de communication pour permettre aux wavriens d'être ainsi informés.

10. Élaborer et développer un Plan Communal de Développement Rural (PCDR). Il s'agit ici de présenter un plan de développement urbanistique raisonné et modelé suivant une architecture et un paysage valorisant le contexte local quant à l'histoire, l'écologie et les méthodes traditionnelles de construction. Ce plan a pour objectif de tenir compte des enjeux environnementaux et donc d'assurer la préservation du patrimoine et l'identité de la ville.
11. L'interdiction du port de signes visibles d'appartenance religieuse par les mandataires publics et par les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions. Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de neutralité. Il ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement,



propos, ou manière exprimer ou être influencé par ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.

12. Développer des synergies fréquentes entre Wavre et la province sur le modèle de la supra communalité. L'idée consiste à faire co-financer des investissements raisonnables par la province et la commune, des projets visant à structurer le territoire du Brabant wallon, pour lesquels Wavre est partie prenante.

Wavre et une ou plusieurs communes voisines pourraient ainsi déposer des projets communs d'intérêts mutuels.



B. MOBILITÉ ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

Nos citoyens expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état des voiries, au manque de ponctualité et de couverture des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, à l'absence ou le manque de places de stationnement. La mobilité à Wavre doit être pensée globalement sur le développement et la mise en œuvre de projets d'envergure. Nous pensons ici à la future piscine olympique, au hall culturel polyvalent (la Sucrerie) et à l'hôtel qui pourrait être construit sur le site de l'ancienne vinaigrerie "L'Etoile".

Les aménagements en voirie doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de vérifier si, au nom de la sécurisation, ce n'est pas l'insécurité qui se développe. On pense, par exemple, aux aménagements routiers de la N4 à hauteur du Parc des Saules.

Revoir le contournement Nord en tenant compte des impacts importants que tel ou tel projet pourrait avoir en matière de mobilité. Il est indispensable de repenser notre centre-ville en matière de fluidité du trafic intra-urbain. C'est pour cette raison que DÉFI Wavre soutient que le réseau ferroviaire intra-urbain soit enterré ou mis sous dalle en supprimant ainsi deux passages à niveau du centre-ville. Toutefois, cette volonté est dépendante de l'autorité fédérale. Ainsi, parallèlement à la défense des intérêts des Wavriens pour cette solution, la mobilité doit être pensée en tenant compte de la réalité quotidienne. Les ponts, viaducs et autres passerelles nous apparaissent comme des éléments qui vont dénaturer le centre et réduire la convivialité de la ville. C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

DÉFI Wavre veut favoriser le partage de l'espace public de manière équilibrée entre les piétons, les cyclistes, les automobilistes. Nous considérons que la politique de stationnement et de mobilité constitue un outil essentiel en matière de développement local, du maintien de l'activité économique. Une politique de stationnement doit permettre de déposer sa voiture pour vivre la ville, plutôt que de devoir être attentif à l'heure qui tourne parce que le parking est payant. Permettre la création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, impliquant ainsi une amélioration de l'accès aux commerces.

Les usagers faibles ne sont pas suffisamment protégés à Wavre. La volonté de développer les pistes cyclables ne doit pas se faire au détriment des espaces pour piétons, comme cela est actuellement le cas, alors que Wavre doit être une ville à dimension humaine.

Nous estimons également que la mobilité ne peut plus s'appréhender uniquement au niveau de la seule zone communale, mais au contraire, être intégrée à l'échelle supra-communale. Nous pensons particulièrement au futur contournement Nord mais aussi au pseudo contournement Sud qui s'imposerait entre Louvrange et Basse-Wavre, via le cimetière et ce contre l'avis des riverains qui dénoncent le manque criant de sécurité pour les usagers les plus faibles. Ce projet résulte du développement de Wavre Nord, mais également d'une concertation exclusive entre les acteurs concernés, les activités industrielles, la commune et la Région. Or nombre de ces activités industrielles impactent avant tout la province dans son ensemble. La province est le coordinateur de choix pour l'évaluation de ces projets et de leur durabilité environnementale.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'informer les habitants sur l'ensemble des dispositifs existants sur notre territoire en matière de stationnement et de mobilité, sur le plan communal de mobilité, le plan de



déplacements scolaires, d'optimiser et de soutenir les solutions de covoiturage et de partage de véhicules, de mieux définir la réglementation en matière de stationnement.

DéFI estime que toute politique de mobilité doit permettre l'usage raisonné des moyens de transports qui doivent donc cohabiter.

DéFI Wavre propose de :

13. Développer sur le territoire de la commune différents modes de déplacement alternatifs (co-voiturage, système de vélo partagés.....) et encourager les citoyens à les utiliser réduisant ainsi l'impact sur l'espace public.
14. Développer un plan communal pédestre et cycliste qui passe notamment par l'aménagement sécurisé et l'entretien rigoureux des trottoirs et pistes cyclables incluant le partage de la voirie avec d'autres usagers faibles. Dans tous les cas, des solutions techniques doivent être trouvées pour les pistes cyclables qui s'interrompent brusquement mettant les piétons et les cyclistes en danger.
15. Rénover les trottoirs afin d'assurer un meilleur confort et une sécurité accrue, sans glissement pour le cheminement des piétons, des enfants et des PMR.
16. Améliorer l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs surbaissés, potelets protecteurs, revêtements du sol, passages piétons éclairage public) et le respect de l'obligation de réserver 3% de places de parking pour les PMR.
17. Sensibiliser les usagers les plus vulnérables notamment les enfants dans le cadre scolaire aux dangers, en particulier ceux de la route. Quelle précaution prendre? Comment se protéger des autres usagers? Comment anticiper l'inattendu? La lutte contre l'insécurité routière est une priorité qui renforce le partage de l'espace public et la vie ensemble.
18. Poursuivre le développement des transports publics et des transports collectifs pour permettre, entre autres, aux travailleurs (en faisant appel à la supra communalité) de rejoindre les différentes zones d'activités wavriennes.
19. Faciliter le parking pour les médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès de l'INAMI ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur chantiers, moyennant déclaration d'intervention
20. Renforcer le contrôle des stationnements en double file, source d'embouteillage inutile et qui passe par l'imposition de sanctions administratives aux contrevenants. Cependant, il est indispensable de prévoir des emplacements réservés pour les livraisons et les chantiers.
21. Aménager l'espace public en fonction de la hiérarchie des voiries, établies par les flux et les caractéristiques des abords, afin de garantir une circulation respectueuse des quartiers d'habitat (sécuriser les zones 30, les abords d'école et les passages piétons).
22. Encourager la mobilité douce au niveau des administrations communales (voitures/vélos électriques), de la mobilité exemplaire aux véhicules à zéro émission.



23. Organiser l'utilisation de la mobilité douce pour accéder à l'école (création de réseaux cyclistes ou pédestres sécurisés pour écoliers) en coopération avec les établissements scolaires afin de tenir compte des réalités de chaque écolier.



C. DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉFI considère que l'un des enjeux majeurs consiste à offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement, tout en faisant face aux impératifs du besoin de développement de nouvelles infrastructures (transports, écoles, routes, logements).

L'écologie pose la question de notre rapport à l'environnement. Que ce soient les modes de déplacement, la perte énergétique, qui sont des pertes économiques, la gestion des déchets, le partage de l'espace public, les circuits courts ou encore la protection des espaces verts ou des nappes phréatiques.

Le développement durable consiste à développer une relation d'équilibre entre la protection de l'environnement, la sécurité économique, la réduction de la dépendance énergétique pour assurer un cadre de vie, choisi par les citoyens.

DÉFI soutient l'initiative de réduction de la dépense énergétique de l'immobilier. Trop souvent, l'approche consiste à soit créer des nouveaux logements, soit à inciter à l'isolation par l'intérieur des bâtiments.

Ces deux approches reposent sur une aisance financière qui ne correspond pas à la situation économique rencontrées par les Belges.

Le développement durable, c'est favoriser la transition énergétique. Le pouvoir local doit être l'artisan, tant au niveau local et supra communal, de cette évolution énergétique avec l'objectif premier de réduire la facture énergétique de tous les citoyens et plus particulièrement des citoyens précaires.

DÉFI Wavre souhaite soutenir le développement de l'économie circulaire de production, de réutilisation avec une attention particulière à la gestion des déchets. A ce titre, la gestion des déchets nécessite une harmonisation supra-communale. La province doit, dès maintenant, opérer une analyse des flux à l'échelle de son territoire et associer les opérateurs privés ainsi que les universités pour créer de nouvelles activités liées à l'économie circulaire et à la valorisation de nos déchets.

Tous les acteurs de l'espace publics, les citoyens, contribuent directement au sentiment de bien-être et de sécurité par le respect de l'espace public. C'est pour cela que si la prévention et l'éducation ne suffisent plus, l'intolérance face à la malpropreté doit être effective, et, à cette fin, les moyens juridiques et humains doivent être débloqués par les autorités communales.

Entretenir une relation avec l'environnement, c'est aussi préserver et entretenir les espaces verts, les zones naturelles et semi-naturelles et protéger la biodiversité. A ce titre, Défi se positionne en faveur de zones écologiques autonomes et pour l'assouplissement des contraintes sur les essences de plantes imposées dans de nombreux quartiers dans les limites de la biodiversité durable.

L'aménagement du territoire doit avoir pour objectif au niveau communal de réguler voire de stopper l'expansion urbanistique réalisée au détriment des terres agricoles. Cette densification favorisera l'émergence d'habitats plus adaptés tant aux enjeux environnementaux qu'aux besoins et moyens des plus jeunes, premières victimes de l'envolée des prix de l'immobilier et de la persistance des modèles de logements hérités du siècle dernier.



L'aménagement du territoire doit aborder la problématique du bruit. au -delà des nuisances de voisinage résolue par l'intervention de l'administration, Wavre est entourée ou presque totalement entourée de voiries rapides, sources de bruits importants pour les riverains.

Le bruit de roulage s'étale dans la vallée et remonte vers les hauteurs. Les futurs aménagements dit de délestage seront des sources supplémentaires de bruits, entourant totalement la ville, à toute heure.

La préservation de notre grand et petit patrimoine doit être encouragée et mis en valeur.

DÉFI Wavre propose de :

24. Geler l'expansion urbanistique anarchique tant en zones urbaines que rurales afin de privilégier la préservation des espaces verts et des zones vertes, boisées ou cultivées.
25. Généraliser les mécanismes incitatifs (poubelle à puces) de bonne gestion des déchets domestiques et industriels à l'échelle de toute la commune et une hausse de la part variable et donc du caractère incitatif dans le calcul du prix vérité.
26. Mettre en place un réseau de cendriers publics et de poubelles publiques dont les ramassages sont régulièrement assurés pour éviter les poubelles pleines dans notre espace public.
27. Appliquer les amendes administratives par des fonctionnaires - sanctionneurs aux auteurs d'incivilités (dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public). Réviser les sanctions applicables en accord avec le droit en vigueur et soutenir l'application des peines alternatives établies par la justice.
28. Instaurer une aide de la commune pour les familles qui souhaiteraient devenir « foyer 0 déchet », hors encombrant.

Promouvoir et faire connaître l'initiative citoyenne en la matière.
29. Favoriser (dans certains quartiers) le développement de poulaillers collectifs afin de réduire l'empreinte déchets, en collaboration avec les fermiers et les comités de quartier intéressés.
30. Développer un éclairage public qui améliore la sécurité et le bien être dans la ville Il s'agit donc de placement d'éclairage chaud, combiné à une utilisation rationnelle de l'énergie.
31. Soutenir la création de micro-réseaux pour fournir en énergie certains quartiers (énergie éolienne à axe vertical, énergie solaire, voire biométhanisation), tout en optimisant la gestion de notre consommation énergétique. Ces projets envisagent également le soutien au bâtiment à énergie positive ou le partage de la surproduction énergétique d'un bâtiment.
32. Réaliser des installations d'unité de récolte d'eau de pluie dans les bâtiments publics, ainsi que pour l'irrigation des parcs et jardins communaux
33. Instaurer une ristourne sur le prix vérité de la filière déchet, par la pratique du compostage individuels ou de quartier (dont les immeubles d'appartements).



34. Embellir les promenades vertes, les parcs publics et les jardins collectifs afin de rendre à ces lieux leur caractère de rencontre et d'identité du quartier.
35. Promouvoir une filière de récolte des déchets verts et de production de compostage au niveau supra communal.
36. Promouvoir des activités associatives privilégiant la permaculture et l'installation de ruchers par la mise à disposition gratuite d'espaces publics cultivables.
37. Promouvoir au sein des bâtiments publics l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
38. Evaluer la qualité environnementale des bâtiments publics sur base des outils internationaux reconnus telles que la Haute Qualité Environnementale des Bâtiments.

Adopter des plans d'amélioration de la performance environnementale sur base de ces évaluations.
39. Wavre centre est une ville où dominant le béton, l'asphalte et la pierre. Wavre est une ville minérale. La convivialité vient de la présence de la nature dans les villes, comme on le vit dans la rue Charles Sambon. Défi Wavre souhaite renforcer le charme et la convivialité. Quelques arbres sur nos places du centre-ville donneraient à notre commune un écrin plus agréable.
40. Améliorer la qualité des espaces publics par la réintroduction les arbres sur les places publiques, afin de créer des espaces de convivialité et des zones ombragées, par exemple devant les églises. Ces aménagements ne doivent pas se faire au détriment des usagers.
41. Permettre à tous de réduire sa dépendance énergétique. A cette fin DéFI propose la modification des règles urbanistiques en matière d'isolation par l'extérieur pour tous, ce qui constitue une révolution administrative et architecturale, pour un effet immédiat. Des dérogations existent déjà mais uniquement dans le cadre des logements sociaux, dans l'intérêt de la gestion des CPAS.
42. Soutenir et organiser l'utilisation positive de l'énergie. Les capacités de rénovation des bâtiments publics sont contrainct par des exigences sur la protection des bâtiments classés ou par le manque de moyen, entre autres dans l'enseignement. La surproduction énergétique de bâtiments peut conduire à l'étude de faisabilité de la reprise de ces excès par des bâtiments voisins. - dans le pouvoir de la commune.
43. Développer une politique de bâtiments communaux exemplaires. Le pouvoir public doit servir de guide à la transition énergétique et s'engager dans la rénovation de ses propres bâtiments en tenant compte des règles des monuments et sites pour tout bâtiment à la façade classée.
44. Soutenir l'initiative de l'installation de barrières antibruit le long des voies rapides en collaboration avec la Région et la Province. Les structures anti-bruit peuvent être produites par recyclage de déchets ou par l'aménagement de barrière végétale à feuillage permanent.



D. COHÉSION SOCIALE

D.1. L'enseignement et l'accueil de la petite enfance

DéFI Wavre ne saurait trop insister sur l'importance de la maîtrise de la langue française, langue de l'enseignement, clé de voûte de l'enseignement fondamental, langue administrative. Nous considérons que l'école est le lieu de l'intégration citoyenne, par une meilleure connaissance des cultures, religions, civilisations ainsi que par la transmission de notre histoire. Il s'agit de développer des projets d'intégration pour les enfants de différentes origines, de sensibiliser et d'entraîner parents et élèves dans cette dynamique.

Notre commune joue un rôle primordial dans l'organisation de l'enseignement fondamental car elle est le pouvoir organisateur d'au moins la moitié des établissements scolaires. Son rôle est également de coordonner des relations entre les différentes filières de l'enseignement et de permettre les relations entre établissements aux pouvoirs organisateurs différents.

Au sein du collège, l'échevin qui a l'enseignement communal dans ses compétences exerce une responsabilité importante en termes d'organisation, de concertation et de tutelle, de choix des enseignants et d'orientation pédagogique.

DéFI Wavre entend mettre l'accent sur la formation continue des enseignants et accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles en les responsabilisant et en leur fixant des objectifs tout en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.

Nous sommes favorables à l'immersion linguistique dans la maîtrise de la langue, élément essentiel pour se développer en société.

L'enseignement, c'est également prendre soin des enfants qui lui sont confiés.

DéFI Wavre propose de :

45. Mettre en place et soutenir le développement de cantines durables sur base d'une alimentation équilibrée, fruits et légumes de saison, produits bio et locaux.
46. Inciter et encourager le remplacement des collations industrielles trop sucrées ou/et trop salées par des distributions de collations saines dans les classes maternelles et primaires, tenant compte des risques allergiques et en collaboration avec les parents.
47. Intensifier les activités culturelles en plus des activités sportives durant le temps scolaire. Promouvoir les activités d'émancipation individuelle et en groupe.
48. Développer des projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique comme par exemple, la démocratie, la citoyenneté la vie en société, l'histoire, l'environnement, la culture, etc.... Le projet serait piloté par des bénévoles, dont des retraités avec le soutien des centres d'information, des centres philosophiques, des centres culturels dont les écoles d'art, les académies et les institutions supérieures.



49. Encourager les projets de jardins d'école, en section fondamentale principalement sur le site de l'établissement ou sur un site communal mis à disposition.
50. Encourager le volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) avec une prise en charge des frais occasionnés par ces prestations.
51. Soutenir les associations qui œuvrent à l'alphabétisation des jeunes et adultes.
52. Soutenir le développement d'activités ludiques organisées autour de l'apprentissage du français pour une meilleure intégration.
53. Soutenir la formation continue des enseignants à l'utilisation raisonnée des outils informatiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), afin de transmettre les moyens d'aborder la communication, de lutter contre les dérives dont le harcèlement ou les risques posés par la criminalité en ligne.
54. Réaliser un inventaire des besoins en crèches et intégrer ces besoins dans le développement urbanistique .
55. Multiplier la création de places d'accueil dans les crèches communales (par l'ouverture d'une nouvelle crèche à capacité suffisante par mandature) et favoriser la création de places dans les crèches privées en leur permettant des tarifs différents de ceux de l'ONE mais présentant une dimension dégressive selon les revenus, dans les limites des conditions imposées par l'organisme de la sécurité sociale.
56. Donner la priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales dans les crèches et les pré-gardiennats. Prévoir une indispensable flexibilité des horaires pour tenir compte des parents qui travaillent plus tard. Il s'agit d'un aménagement concerté de l'horaire de travail qui doit être conforme à la loi et aux accords sectoriels. Le pouvoir public est ici un arbitre.
57. Mettre en place une gestion centralisée de l'offre de la demande de places d'accueil de la petite enfance.
58. Coordonner les efforts et les initiatives de lutte contre le harcèlement scolaire, avec les écoles, les comités de parents, les directions d'établissement et l'ONE. Cette lutte couvre aussi l'accompagnement et la prise en charge des victimes de ces harcèlements.
59. Favoriser l'accompagnement des jeunes enseignants par leurs aînés par des rencontres organisées entre des enseignants quelque soit le pouvoir organisateur et avec l'aide éventuelle de spécialistes de la formation et du développement des enseignants.



D.2. Le sport et la jeunesse.

Les activités sportives sont nombreuses à Wavre, mais les besoins sont plus grands que l'offre. Le sport est un des éléments permettant de couvrir l'intégration sociale, la santé, l'éducation et la formation. Le sport, c'est plus généralement l'activité sportive pour tous, à tous les âges, au rythme de chacun.

La pratique sportive se doit d'être encouragée tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou à une inscription au sein d'un club sportif.

DéFI propose de :

60. Réaliser l'inventaire des activités sportives sur la commune.
61. Garantir la gratuité d'accès aux salles publiques pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse.
62. Centraliser la gestion de la vente d'espaces publicitaires des infrastructures sportives au profit des clubs et des activités sportives.
63. Développer et promouvoir des activités sportives à l'attention des seniors et des personnes handicapées.
64. Accompagner et protéger les infrastructures sportives de rue, en zone de faible trafic, afin de favoriser les jeux entre jeunes et les rencontres de voisinage.
65. Soutenir la création et l'entretien des espaces disponibles pour des initiatives "jeunes" (maisons de jeunes – terrain d'aventure). S'assurer de la coordination de ces initiatives avec le concours d'animateurs.

D.3. L'action sociale

DéFI est partisan de l'autonomie pleine et entière des centres publics d'action sociale CPAS.

Le CPAS, l'ONEM et le FOREM ont pour mission de poursuivre l'intégration professionnelle et sociale de chaque individu, sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, qui confine à de l'assistanat.

Le CPAS de Wavre est libre d'organiser ses services en fonction des besoins de sa population et de sa pyramide des âges, tenant compte des réalités vécues au travers de l'ONEM et du FOREM.

DéFI Wavre estime que les personnes âgées doivent pouvoir rester dans leur domicile, moyennant des aides à la personne facilitant la vie quotidienne. Il s'agit donc de proposer des services de proximité et soutenir des programmes de logements adaptés tant pour les personnes âgées que pour les personnes à mobilité réduite ou présentant d'autres handicaps.

L'accessibilité et la libre circulation des personnes à mobilité réduite, PMR et personnes âgées, doivent être garanties dans l'espace public et dans les lieux publics.



DéFI Wavre propose de :

66. Instaurer un contrat de gestion entre la commune et le CPAS pour réviser les missions, les rôles et les objectifs du CPAS.
67. Créer une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, des secteurs publics, privés et associatifs.
68. Encourager la création d'ILA (Initiative Locale d'Accueil) pour les candidats réfugiés.
69. Améliorer la visibilité et l'accompagnement des ALE par une coordination centralisée des services proposés.
70. Soutenir le développement de programmes de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes porteuses de handicap, l'encouragement à la co-location et l'encouragement au logement kangourou.
71. Encourager les rencontres intergénérationnelles (restaurants sociaux, accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, formations et apprentissages divers).
72. Soutenir la création de logements de transit d'urgence pour les publics cibles précarisés (violence domestique, jeune en difficulté, etc.)
73. Encadrer le regroupement des acteurs de santé publique de première ligne afin d'offrir une accessibilité facilitée aux soins de santé de qualité, entre autres en période de garde et d'urgence.
74. Renforcer la présence d'unités de premiers secours (y compris les défibrillateurs) dans les bâtiments avec accès au public. Organiser des formations régulières tout public.

D.4. La culture et le milieu associatif

Le développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes mais également un facteur d'émancipation de la population qui peut apprendre, échanger et se rencontrer.

Il s'agit de favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques. Il convient de développer une programmation à court, moyen et long termes, récurrente ou exceptionnelle, proposant des activités d'intérêt local et des activités pour un plus large public supra-communal. Cette démarche doit être au sein des priorités de « La Sucrierie ».

DéFI Wavre estime également que l'accès à la culture demeure essentiel à toutes les catégories de la population et bien sûr aux personnes les plus précarisées.



DéFI Wavre propose de :

75. Etablir l'inventaire des activités nombreuses qui se déroulent sur la commune et l'établissement d'un calendrier thématique (âge, orientation, public, finalité, ...)
76. Mettre en place un système de bibliothèque à domicile (pourquoi pas en partenariat avec la Province) afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix.

Soutenir et renforcer les bibliothèques publiques.

Coordonner ces offres de prêt avec celles proposées par la communauté culturelle française
77. Stimuler la vie associative en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des pouvoirs publics.
78. Mettre sur pied des activités culturelles spécifiques pour les adolescents (taxis-ados, séances de cinéma) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts.
79. Renouveler la pratique des jumelages entre communes et villes wallonnes et européennes. Dans le contexte de défiance à l'égard de la construction européenne, il est important de renouer les liens entre Européens par des échanges socio-culturels.
80. Renforcement les collaborations avec les institutions compétentes en matière culturelle que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces.
81. Mettre en valeur les artistes locaux et des pratiques artistiques en amateur (théâtre...).
82. Soutenir les initiatives et les événements ou actions liés à la défense de la qualité du cadre de vie et du "vivre ensemble" tant environnemental que culturel.
83. Soutenir les activités de parcours d'artistes et envisager des expositions de parcours d'artistes en dehors des maisons individuelles. Favoriser la découverte artistique auprès des jeunes.



E. ECONOMIE LOCALE ET DE TOURISME.

DÉFI Wavre entend créer un contexte favorable aux commerces sur le plan de l'accessibilité, de la propreté publique, de la fiscalité, de la sécurité, de l'éclairage public ou encore du mobilier urbain.

Nous veillerons à stimuler les projets de développement local, à améliorer les synergies entre les employeurs et les entreprises locales.

DÉFI reste attaché au maintien du commerce de proximité dans les centres urbains contre les centres commerciaux et retails parks qui se mettent en place en périphérie des villes et communes. La complémentarité de ces deux dynamiques doit toutefois être privilégiée.

DÉFI Wavre propose de :

84. Créer au sein de chaque commune ou par voie supra communale, d'un guichet d'économie locale qui accompagnera individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services (exemple : conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés...) ainsi que d'une agence de développement local (ADL).
85. Soutenir de nouveaux gisements d'emplois par la création d'emplois de proximité dans des domaines variés en fonction des besoins de la population locale (circuits courts, espaces verts, aide aux personnes...).
- Repenser le site « Phillips » comme un écosystème d'entreprises nouvelles où nos jeunes, en particulier, pourraient concevoir et démarrer une entreprise en bénéficiant du soutien de la commune sous forme d'hébergement sur le site (loyer symbolique), d'avis d'experts et d'un soutien administratif, comptable et fiscal.
86. Mettre en place une fiscalité communale adaptée aux entreprises et aux petits commerces.
87. Entretenir une collaboration régulière et efficace avec les associations de commerçants dont les avis seront pris en compte à la manière des commissions de concertation.
88. Soutenir le développement de nouveaux marchés pour répondre à de nouvelles demandes commerciales.
89. Envisager l'acquisition par la commune, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans le centre-ville afin de le proposer, à un tarif avantageux, à de jeunes commerçants débutants.
90. S'assurer et promouvoir le développement d'une économie complémentaire aux villes voisines et non pas concurrente.
91. Soutenir et faire la promotion de l'artisanat. Défi Wavre estime que Wavre pourrait devenir la ville des artisans.



F. LOGEMENT

En matière de logement, avant d'envisager la construction de logements publics/sociaux, il convient d'optimiser nos ressources via une lutte contre les logements inoccupés et d'inciter la commune à aider les sociétés qui proposent des habitations moins chères.

Le durcissement des réglementations urbanistiques et énergétiques et l'atonie de l'offre de logements entraînent inévitablement des augmentations de l'immobilier et des conséquences sur la manière de vivre ou de se déplacer.

DéFI Wavre souhaite soutenir les jeunes qui achèteraient un bien dans la commune.

La Région wallonne doit par ailleurs respecter ses engagements en matière de plans triennaux, modifier le loyer social (pour qu'il tienne compte notamment de la performance énergétique) et accroître l'autonomie des sociétés de logements après rationalisation du secteur.

DéFi Wavre propose de :

92. Favoriser la création de nouveaux logements petits, fonctionnels, notamment en partenariat avec le secteur privé ou la Régie Foncière provinciale autonome (APIBW).
93. Favoriser et soutenir la création de logements de transit, afin de permettre aux citoyens victimes des difficultés de la vie de retrouver un toit.
94. Encourager les propriétaires à passer par l'agence immobilière sociale (AIS) pour la gestion de leurs biens immobiliers inoccupés, en particulier pour aider les propriétaires qui souhaitent se décharger de la gestion de leur bien.
95. S'assurer de la gestion correcte des biens privés par l'agence immobilière sociale, selon des critères connus et parfaitement définis et en conservant, pour le propriétaire, ses droits à la propriété.
96. Etablir le cadre du remboursement partiel progressif des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite (dans le cadre de ce qui précède) sur le territoire de la commune.
97. Intensifier la lutte contre les immeubles inoccupés et /ou à l'abandon.
98. Renforcer les mesures visant à lutter contre la location d'habitations insalubres et contre les marchands de sommeil.



G. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le sentiment d'insécurité est une réalité quotidienne, en particulier au crépuscule ou suscité par des informations, fondées ou non, qui circulent au sein de la population.

En réponse, le citoyen exprime une inquiétude souvent justifiée par son expérience directe. L'attente en matière de sécurité est exprimée vivement par la population. La sécurité des biens et des personnes constitue un droit fondamental et doit être rencontrée de manière constante par les politiques et mandataires publics.

Certes, des réponses multiples peuvent y être apportées par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité, l'aménagement adapté de l'espace public, mais la présence policière effective constitue assurément la réponse la plus appropriée à un ressenti d'insécurité. L'exercice des forces de polices est complexe. Certaines compétences de lutte contre la criminalité dépendent de la Police Fédérale et dominent les intentions de la police locale. Cependant, la présence policière, d'une police en nombre suffisant et disposant des moyens de son action, fait partie de la mission fondamentale de police, protéger.

Le regard d'expérience de la police est un élément indispensable à l'amélioration de la sécurité, en privilégiant la prévention et la détection des risques. La répression est l'action ultime qui ne s'applique que lorsque tous les autres moyens s'avèrent incompris. A cet égard, notre « Ville », niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, est la plus apte à organiser par sa connaissance du terrain une police de proximité adaptée aux spécificités locales.

En amont, DÉFI estime qu'il faut soutenir le secteur associatif qui s'investit dans le secteur de la prévention, en y maintenant les moyens humains et financiers.

En aval, l'organisation d'une police de proximité doit se coupler à un recours plus généralisé à l'exercice, à l'information, aux rappels et aux applications des sanctions administratives et ce pour toutes les formes d'incivilités, en fonction de la gravité de celles-ci sur la sécurité publique.

DÉFI Wavre propose de :

99. Organiser la police de la manière la plus décentralisée possible, en développant les «Kobans »,micro-commissariats de quartier (un à Bierges, un à Limal et un autre à Basse-Wavre), comprenant 2 à 4 policiers. Il s'agit d'un concept qui nous vient du Japon et qui a fait ses preuves. Ces petits postes de police renforcent la sécurité publique et aboutissent à d'excellents résultats en matière de baisse de la délinquance et de la criminalité, par la présence continue.
100. Poursuivre et étendre la médiation pour répondre à la demande croissante des communes, CPAS et citoyens pour de nouvelles formes de règlements de conflits, plus rapides et moins onéreuses, au sein même des Justices de Paix et de la médiation de quartier.

Le projet sera mené en collaboration avec les services communaux et sociaux de la Commune. La médiation peut en effet se dérouler avant les procédures judiciaires afin d'alléger les tribunaux et d'éviter



les dépenses conséquentes d'une action en justice. L'objectif de la médiation est la paix civile par la réalisation d'un consensus.

101. Etablir le débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du conseil communal afin d'y discuter du plan zonal de sécurité

Mettre en place un conseil consultatif de sécurité qui pourrait faire des propositions à ce sujet.

102. Défendre la police locale et les besoins des citoyens par la révision de l'exigence fédérale, issu de la norme KUL et ce afin d'augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel de la zone de police. Ce financement pourra s'appuyer sur une réaffectation des moyens financiers du fond de sécurité routière.

103. Etablir un diagnostic trimestriel de la sécurité, avec consultation des habitants sur les problèmes à traiter au sein des comités de quartier et du Conseil Consultatif de la Sécurité.

104. Maintenir un cadre complet pour notre zone de police et l'adapter en proportion de l'évolution démographique.

105. Renforcer les interventions de la police et des pouvoirs communaux dans la solution des problèmes quotidiens tels que le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers, les nuisances sonores et autres incivilité Nous prônons la tolérance zéro pour toutes les formes d'incivilités et une augmentation de l'amende administrative, avec une double amende en cas de récidive.

106. Optimiser du délai d'intervention des patrouilles de police en fonction des priorités ; en ce sens, les forces de l'ordre devraient pouvoir intervenir dans un délai moyen de sept minutes depuis la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police).

107. Améliorer le contact avec la population par la garantie d'une présence en rue des patrouilles pédestres et à vélo.

108. Développer le travail des équipes de quartier composées de divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien. A cet égard, l'agent de quartier doit jouer un rôle clef car il connaît davantage les habitants et les commerçants.

109. Instaurer un système de télé-police pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risque telles que les médecins et les pharmaciens.

110. Poursuivre de la mise en œuvre de caméras fixes et mobiles de surveillance dans tous les lieux considérés comme "sensibles" de la ville ou de la commune;

Informé la population à ce sujet;

Rappeler et communiquer l'usage de ces données ainsi que le respect de la liberté individuelle.

111. Garantir d'une présence rassurante et visible aux abords des écoles, dans les parcs et les lieux publics animés ainsi que dans les marchés ou autres brocantes.



H. FINANCES COMMUNALES

DéFI Wavre plaide pour une gestion saine des finances publiques, par le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. Des finances communales bien gérées permettront en effet de garantir l'autonomie communale, chère à DéFI et d'éviter toutes dépenses superflues.

A côté de cette règle de bonne gestion, DéFI souhaite la pérennisation et le développement de l'investissement local pour assurer la rénovation des infrastructures communales et la rénovation de la commune (voiries, espaces publics, bâtiments communaux, logements sociaux, transports en commun).

DéFI propose également que la commune continue à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux aidées en cela par des coopératives citoyennes d'investissement.

DéFI est partisan d'une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune ; la fiscalité communale ne doit pas constituer un frein important au développement économique et /ou à l'emploi

DéFI Wavre propose de:

112. Partager l'investissement entre communes de certaines infrastructures, comme par exemple, la piscine communale Wavre voire « La Sucrierie ». Ces investissements peuvent faire, avec les communes voisines, l'objet d'une concertation quant à leur financement avec un retour garanti pour chaque partenaire.
113. Renforcer des achats groupés avec les communes pour développer des économies d'échelles, comme pour l'achat de matériel roulant et de fournitures. D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen devra ainsi payer moins d'impôt, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.
114. Etablir et favoriser le recours plus fréquent aux partenariats public-privé dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation, qui pourraient constituer une économie certaine face à d'autres formes de financement.
115. Mettre en place un budget participatif communal. DéFI Wavre prône la mise en place obligatoire d'un tel budget dont les modalités pourraient être débattues notamment au sein du Conseil Consultatif de la Sécurité. Dans le budget participatif, une fraction du budget général relève de décisions prises collectivement par les citoyens. Il s'agit en général d'investissements en infrastructures par quartier. Tous les citoyens de plus de 16 ans pourraient être en droit de participer.

Généralement, le budget participatif s'organise en cinq phases et modes de participation : définition des modalités (à travers le montant du budget et le règlement)

- collecte des idées de projets;



- analyse technique des projets par les services techniques de l'administration communale pour vérifier la faisabilité, la légalité, et le chiffrage;
- vote des projets prioritaires au sein du CCS;
- mise en œuvre des projets (rédaction du cahier des charges, travaux , inauguration...).

116. Exiger de l'Etat fédéral d'un financement correct des CPAS, en intervenant à hauteur de 65% dans les RIS (revenus d'Intégration Sociale).

117. Assurer la rénovation des infrastructures en faveur du développement durable par le financement d'investissements locaux

- rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- rénovation de logements sociaux,
- investissements de voiries et tronçons renforçant la mobilité douce.

118. Créer au sein de chaque commune une cellule "subsidés" avec un agent communal spécialisé dans la recherche de subsides et d'appels à projets auxquels peut souscrire la commune auprès de différents niveaux de pouvoir (régional, fédéral, européen).